

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00031 Numéro SIREN : 353 515 034 Nom ou dénomination : NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE

Ce dépôt a été enregistré le 01/05/2019 sous le numéro de dépôt 1008

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AUBENAS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/001008**
n° de gestion : **1990B00031**
n° SIREN : **353 515 034 RCS Aubenas**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Aubenas certifie avoir procédé le 01/05/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

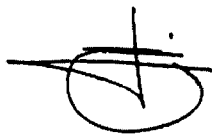
NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE - Société par actions simplifiée
34 Avenue Jean Breton zone industrielle le Lac 07000 Privas -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



372345

ARGEXCO ARDECHE GESTION EXPERTS

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE

Lieu dit Le Péage
Z.A. La Motte
07210 BAIX
Tél : 0475859448
Fax : 0475638450
baix@groupevingtsix.com



EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT LÉGAL ET CONTRACTUEL
RESSOURCES HUMAINES / PAIE
INFORMATIQUE DE GESTION

www.groupevingtsix.com
contact@groupevingtsix.com

N.C.I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE

**34 Avenue Jean Breton
Zone Industrielle Le Lac
07000 PRIVAS**

COMPTES ANNUELS AU 30/06/2018

CERTIFIÉ CONFORME

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région Rhône-Alpes

Sommaire

Comptes annuels	1
Annexe aux comptes annuels	2
Documents fiscaux	13

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS N.C.I.NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 813 749 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 233 421 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016

à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 5 544 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 000			1 000
Immobilisations incorporelles	1 000			1 000
- Terrains	33 539			33 539
- Constructions sur sol propre	431 138			431 138
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 893			5 893
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 635			14 635
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 523			7 523
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 655			2 655
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	495 383			495 383
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	419 960			419 960
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	419 960			419 960
ACTIF IMMOBILISE	916 343			916 343

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

(1) Capital - (2) propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS NCI INGENIERIE	350	331	99,94	350	350	598		2 867	283	157
SAS NCI PRODUCTION	70	65	99,94	70	70	93		233	54	27
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 000			1 000
Immobilisations incorporelles	1 000			1 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	293 753	21 380		315 133
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 893			5 893
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 635			14 635
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 523			7 523
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 655			2 655
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	324 459	21 380		345 839
ACTIF IMMOBILISE	325 459	21 380		346 839

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 818 496 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	108 354	108 354	
Autres	709 175	709 175	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	968	968	
Total	818 496	818 496	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients facture a faire	42 228
Etat - produits à recevoir	1 871
Associés - intérêts courus	13 820
Total	57 919

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 350 000,00 EURO décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 686,27 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 63 236 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 889	4 889		
Dettes fiscales et sociales	58 347	58 347		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	63 236	63 236		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	4 889
Conges à payer	7 371
Charges sociales s/congés à payer	3 141
Etat-charges à payer	5 680
Total	21 080

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	968		
Total	968		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 250 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 56 817 EURO

Les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2016 est estimé à :

29379 € dans le cas de départ volontaire à 65 ans

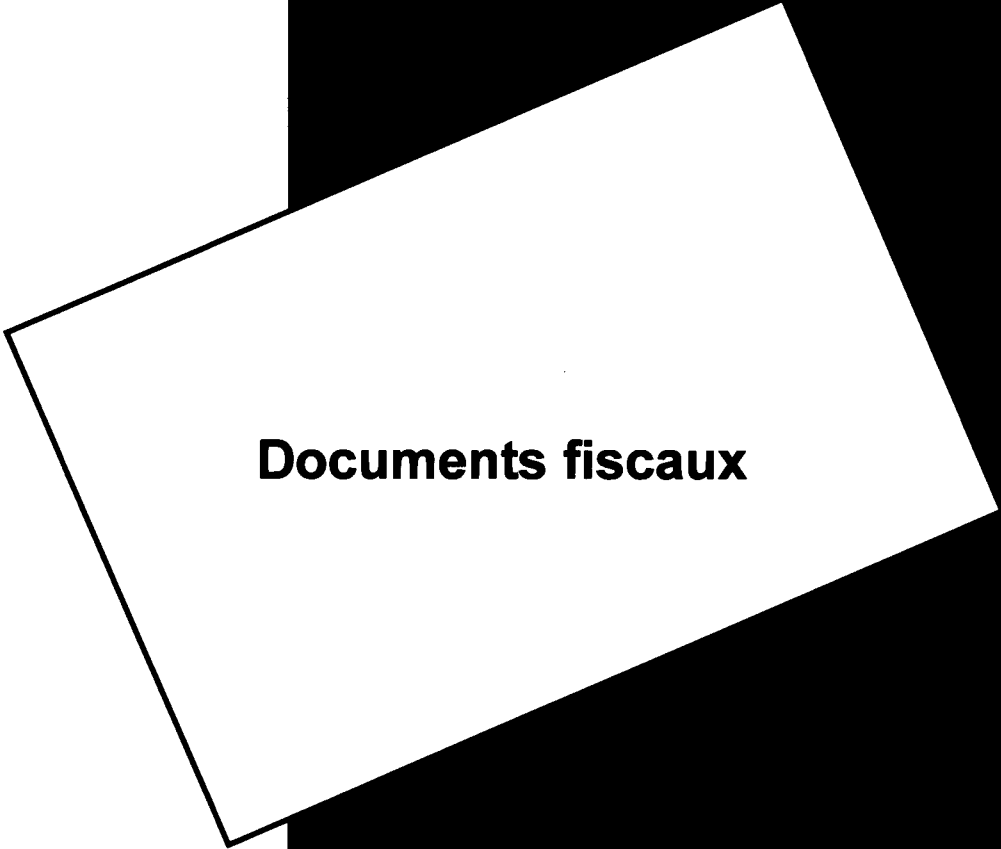
44559 € dans le cas de mise à la retraite à 65 ans

actuellement le risque est couvert à hauteur de 42285 € .

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



Documents fiscaux

1

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS N.C.I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		34 Avenue Jean Breton 07000 PRIVAS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 5 3 5 1 5 0 3 4 0 0 0 2 6		Néant		*	
				Exercice N clos le		30/06/2018	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 000	AG	1 000	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	33 538	AO		33 538
		Constructions	AP	437 031	AQ	321 026	116 005
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 635	AS	14 635	
		Autres immobilisations corporelles	AT	10 177	AU	10 177	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	419 960	CV		419 960
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	916 342	BK	346 838	569 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	CRÉANCES	Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	108 353	BY		108 353
		Autres créances (3)	BZ	709 174	CA		709 174
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	360 000	CE		360 000
		Disponibilités	CF	65 748	CG		65 748
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	968	CI		968
TOTAL (III)		CJ	1 244 244	CK		1 244 244	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 160 587	IA	346 838	1 813 748	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		SAS N.C.I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 350 000)		DA	350 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	35 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	1 132 091	
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	233 421	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	1 750 513	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	4 888	
	Dettes fiscales et sociales		DY	58 346	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA		
	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	63 235		
Ecart de conversion passif*		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 813 748		
RENOUVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	63 235		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS N.C.I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	306 548	FH	306 548	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	306 548	FK	306 548	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	9 156	
	Autres produits (1) (11)			FQ	75	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	315 779
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	31 826	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	10 994	
	Salaires et traitements*			FY	139 011	
	Charges sociales (10)			FZ	69 305	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	21 380	
				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)			GE	1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	272 520
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	43 259
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	184 084	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	19 819	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	203 903	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	203 903
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	247 163

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS N.C.I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE		Néant ☐ *
				Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	10
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	10
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI (10)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK 13 732
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL 519 683
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM 286 262
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN 233 421
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		IX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1 9 156
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		10		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



SORGE AUDIT

NCI

SAS au capital de 350 000 €
Siège social : 34, Avenue Jean BRETON
07000 PRIVAS

RCS 353515034

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/06/2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS NCI relatifs à l'exercice clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS NCI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification de la valorisation des filiales :

Nous avons vérifié la valeur vénale des participations afin de nous assurer qu'elle était égale ou supérieure à la valeur des titres inscrite en comptabilité, ceci afin de nous assurer qu'il n'y avait pas de provision à faire.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS NCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

es anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

3

Fait à Lachapelle s/ Aubenas, le 30 Novembre 2018
 Le Commissaire aux comptes SORGEC AUDIT,
 représenté par Denis JOUVE

SAS SORGEC AUDIT
 - Parc d'Activités du Vinobre
 300 chemin des Traverses
 07200 LACHAPELLE S/ AUBENAS
 Tél : 04 75 87 80 22 - Fax : 04 75 87 81 22
 Siret 5321112000028 - APE 6920 Z

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS N. C. I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		14 Avenue Jean Biezon 07300 PRIVAS		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		35351503400026		Néant			
				Exercice N clos le: 30/06/2018			
		Brut 1	Amortissements provisionnels 2	Net 3			
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 000	AG	1 000		
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	33 538	AO	33 538		
	Constructions	AP	437 031	AQ	321 026	116 005	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	14 635	AS	14 635		
	Autres immobilisations corporelles	AT	10 177	AU	10 177		
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	419 960	CV		419 960	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	916 342	BK	346 838	569 503	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	CREANCES	Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	108 353	BY		108 353
		Autres créances (3)	BZ	709 174	CA		709 174
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	360 000	CE		360 000
	Disponibilités	CF	65 748	CG		65 748	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	968	CI		968	
	TOTAL (III)		CJ	1 244 244	CK	1 244 244	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer	(IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CM				
	Ecart de conversion actif*	(VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 160 587	IA	346 838	1 813 748
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Laus de rétrocession de propriété *							
		Stocks		Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont demandées dans la note n° 2032

Cegid Group

Formulaire joint annexe n° 13.1
du Guide général des comptes

Désignation de l'entreprise		SAS N. C. I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE		Néant	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 350 000)	DA		350 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		35 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		1 132 091	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		233 421	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL		1 750 513
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		4 888	
	Dettes fiscales et sociales	DY		58 346	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
	Compte regul	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		63 235	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		1 813 748	
RENNVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		63 235	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Voir explications concernant cette rubrique dans le chapitre des notes annexes

Formulaire obligatoire, article 29 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SAS N.C.I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE		Exercice N		Néant		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF		
	services *	FG	306 548	FH		FI	306 548	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	306 548	FK		FL	306 548	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	9 156	
Autres produits (1) (11)					FQ	75		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	315 779	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	31 826	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 994	
	Salaires et traitements*					FY	139 011	
	Charges sociales (10)					FZ	69 305	
	PROVISIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations :					GA	21 380
		dotations aux amortissements*					GB	
		dotations aux provisions*					GC	
		Sur actif circulant :					GD	
dotations aux provisions*					GE			
Pour risques et charges :					GF			
dotations aux provisions					GF			
Autres charges (12)					GG	272 520		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GG	43 259	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GH		
Bénéfice ou perte en somme	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GI		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GJ		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GK	184 084	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GL		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GM	19 819	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GN		
	Différences positives de change					GO		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GP	203 903	
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	203 903	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	247 163	

(I) (II) (V) (VI) : voir tableau n° 2053) * Des explications complémentaires sont données dans le manuel n° 2013

Cépiol Group

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS N. C. I. NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE		Néant		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	10	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	10	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(10)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	13 732	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	519 683	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	286 262	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	233 421	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	Crédit-bail mobilier *			HP	
		Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			IX	
	(7) Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			AI	9 156
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9				
	(17)	Détail des produits et charges exceptionnels joints en annexe (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales				10		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N-1		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	

* Exercices antérieurs concernés : cette rubrique sera remplie dans la note n° 2012

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS N.C.I.NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 813 749 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 233 421 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/09/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016

à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 5
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 5 544 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 000			1 000
Immobilisations incorporelles	1 000			1 000
- Terrains	33 539			33 539
- Constructions sur sol propre	431 138			431 138
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 893			5 893
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 635			14 635
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 523			7 523
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 655			2 655
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	495 383			495 383
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	419 960			419 960
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	419 960			419 960
ACTIF IMMOBILISE	916 343			916 343

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-EURO

(1) Capital - (2) propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur-comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS NCI INGENIERIE	350	331	99,94	350	350	598		2 867	283	157
SAS NCI PRODUCTION	70	65	99,94	70	70	93		233	54	27
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 000			1 000
Immobilisations incorporelles	1 000			1 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	293 753	21 380		315 133
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	5 893			5 893
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 635			14 635
- Installations générales, agencements aménagements divers	7 523			7 523
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 655			2 655
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	324 459	21 380		345 839
ACTIF IMMOBILISE	325 459	21 380		346 839

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 818 496 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	108 354	108 354	
Autres	709 175	709 175	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	968	968	
Total	818 496	818 496	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients facture à faire	42 228
Etat - produits à recevoir	1 871
Associés - intérêts courus	13 820
Total	57 919

Notes sur le bilan

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 350 000,00 EURO décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 686,27 EURO.

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 63 236 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 889	4 889		
Dettes fiscales et sociales	58 347	58 347		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	63 236	63 236		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournis.fact.non parvenue	4 889
Conges à payer	7 371
Charges sociales s/congés à payer	3 141
Etat-charges à payer	5 680
Total	21 080

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	968		
Total	968		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 1 250 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 56 817 EURO

Les engagements de retraite font l'objet d'un contrat d'assurance auprès de la Mondiale :

l'engagement de retraite au 30/06/2016 est estimé à :

29379 € dans le cas de départ volontaire à 65 ans

44559 € dans le cas de mise à la retraite à 65 ans

actuellement le risque est couvert à hauteur de 42285 € .

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

NUOVO CONCEPTION INDUSTRIELLE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 350 000.00 €
Siège social : 34 Avenue Jean Breton Zone Industrielle Le Lac
07000 PRIVAS
353 515 034 RCS AUBENAS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2018

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2018, s'élevant à 233 421.34 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	233 421.34 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	1 132 091.94 €
- sur lesquelles est prélevé un montant de	466 808.66 €
- Soit un bénéfice distribuable de	700 230.00 €
- Une somme de	700 230.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	1 373.00 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de **1 373.00 €**.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 décembre 2018, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués, au titre des exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
30/06/2017			178 500.00		178 500.00	350.00
30/06/2016	117 300.00	230.00	117 300.00		0.00	0.00
30/06/2015	102 000.00	200.00	102 000.00		0.00	0.00

Le président
Pierre NUOVO

